

ORDRE DU JOUR

Article 18-215 du RI | « l'ordre du jour des instances est arrêté par le secrétariat national. » | Article 15 des statuts / « Un congrès ordinaire a lieu tous les cinq ans. Son ordre du jour est proposé par le bureau national et arrêté par le congrès. »

VOTES voté à l'unanimité

COMMISSION DES STRUCTURES

2 S3	Patrick DELAITRE
	Jean-Luc DUSSOL
2 S2	Stéphane CONTAMINES
	Pierre WOZNAK
3 MEMBRES DU BUREAU NATIONAL (issus de la liste des 80)	Bénédicte MOULIN
	Muriel WENDLING
	Brigitte VINCENT-PETIT
1 REPRÉSENTANT LISTE	Yves-Henri SAULNIER
1 SECRÉTAIRE NATIONAL	Christophe AUVRAY

COMMISSION DES CONFLITS

(qui devient commission de conciliation)

2 S3	Jean-Luc DUSSOL
	Christophe MORLAT
2 S2	Stéphanie SALICETO
	Denis BRUNET
3 MEMBRES DU BUREAU NATIONAL (issus de la liste des 80)	Catherine AZAÏS
	Samir CHIBANE
	Françoise VAÏSSE-ANTOINE
1 REPRÉSENTANT LISTE	Jean-Pierre ARDON
1 SECRÉTAIRE NATIONAL	Laurent HISQUIN

COMMISSION DES DÉBATS ET DE CONTRÔLE DES VOTES

art. 19.1 du RI : « l'organisation des débats et des votes est confiée lors du Congrès national à une commission des débats et/ou à une commission de contrôle des votes constituée(s) à l'ouverture de la session, et élue à la majorité des membres présents. »

2 S3	Elisabeth RICHARD
	Christophe MORLAT
2 S2	Samia BARA
	Stéphane CONTAMINES
2 membres du Bureau National (issus de la liste des 80)	Brigitte VINCENT-PETIT
	Laurent HISQUIN
1 secrétaire national	Alain-Romain NITKOWSKI

VOTES votée à l'unanimité

AFFILIATION FÉDÉRALE

En application de l'article 3 des statuts du SNETAA-FO, le SNETAA-FO, réuni en congrès à Ronce-Les-Bains, reconduit son affiliation à la Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle-Force Ouvrière.

votée à l'unanimité

VOTES